Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le dimanche 30 mars 2014, à 10 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jackie CROUAIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le lundi 24 mars 2014

PRESENTS : Mr Jackie CROUAIL, Mme Dominique GIRAUD, Mr Gérard PERROTIN, Mme Roselyne MEDINA, Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Nicolas CHARREL, Mme Christine BION, Mr Fernand FRANCES, Mme Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mme Michèle SARRAZIN, Mr Aurélien GENOSY, Mme Marie SIMONNET, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Sabine VERIS, Mr Yassine ID NASSER MEDJANI, Mme Sandrine SEYSSEL, Mr Paul GAONA, Mme Valérie BONO, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mme Véronique BOUTEILLON, Mr Nicolas LO, Mme Christine ROBIN, Mr Philippe GALLARD, Mme Martine ESCOMEL.

EXCUSE AVEC POUVOIR : Mr François RIGOUDY à Mr Gérard PERROTIN.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. *(art. L. 2121-15 du CGCT)*

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

Installation du Conseil Municipal

Président de séance

Mr Jackie CROUAIL, maire sortant qui a convoqué les élus fait l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions. Il signale un pouvoir de Mr François RIGOUDY à Mr Gérard PERROTIN. Il passe la présidence au doyen d'âge, Mr Fernand FRANCES.

Intervention de Mr Fernand FRANCES.

Election du Maire

Un seul candidat s'est manifesté : Mr Jackie CROUAIL. Il obtient 27 voix sur 27 suffrages exprimés.

Mr Jackie CROUAIL est déclaré Maire de la commune de Salaise-sur-Sanne.

N° 22/2014

Délibération instituant le nombre d'adjoints

Avant de procéder à l'élection du ou des adjoints au maire, le conseil municipal doit préalablement en déterminer le nombre dans la limite maximale de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints pour 27 élus.

Délibération approuvée, à l'unanimité des présents et représentés.

Election des adjoints

Une seule liste est recensée, représentée par Mr Gilles VIAL. Pour 8 adjoints, la composition de la liste est de 4 femmes et 4 hommes :

Nom	Prénom
VIAL	Gilles
PERROTIN	Gérard
GIRAUD	Dominique
MEDINA	Roselyne
FRANCES	Fernand
CHARREL	Nicolas
BUNIAZET	Françoise
BET	Michèle

La liste d'adjoints est élue avec 27 voix sur 27 suffrages exprimés. Les adjoints installés présentent leurs fonctions :

Nom et Prénom	Fonction	Commission
Mr Gilles VIAL	1er Adjoint	Administration générale ; Développement économique
Mr Gérard PERROTIN	2me Adjoint	Sécurité civile ; Informatique ; Voirie, éclairage public
Mme Dominique GIRAUD	3me Adjointe	Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Restauration scolaire ; Animation sociale
Mme Roselyne MEDINA	4me Adjointe	Urbanisme, Espaces verts ; Eau potable, assainissement (CCPR)
Mr Fernand FRANCES	5me Adjoint	Bâtiments communaux ; Patrimoine ; Biens communaux
Mr Nicolas CHARREL	6me Adjoint	Affaires scolaires
Mme Françoise BUNIAZET	7me Adjointe	Information Communication
Mme Michèle BET	8me Adjointe	Culture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il désignera 3 conseillers délégués par arrêté municipal :

Nom et Prénom	Commission
Mr Jean-Paul CALDART	Sports
Mme Christine BION	Affaires sociales, logement
Mme Michèle SARRAZIN	Développement durable, environnement

N° 23/2014

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 24 février 2014

Document **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**, soit 27 votants.

Finances 2014

Débat d'orientation budgétaire

La commission des finances s'est réunie le 12 février pour examiner les projets initiés en 2013 et les stratégies d'engagement pour 2014. Ainsi, depuis 2 ans, la commune a réalisé plusieurs opérations, dont certaines sont en cours de réalisation, pour un montant total de 6 800 000 € :

→ L'aménagement du complexe sportif pour un montant de 3 500 000 €.

→ La cuisine centrale pour un montant de 1 600 000 €

→ Les salles de restauration à Floréal pour 1 200 000 € et à Joliot Curie pour 500 000 € (ce dernier programme est prévu pour 2014)

Les différents axes de réflexion pour 2014, concernant la section de fonctionnement :

~ Mise en place du PARI : 106 000 € sur 3 ans (42 000 € en 2014).

~ Quid des travaux à prévoir dans le cadre des PPRT à Joliot Curie (35 000 €) + étude sur les travaux des autres bâtiments communaux (50 000 €).

~ Rythmes scolaires : coûts induits d'environ 58 500 € pour une dotation de l'Etat (unique) de 25 150 €.

~ Le montant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) va augmenter (61 800 € en 2013), sans doute de 35 % (environ 83 500 € en 2014).

~ Le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) va diminuer (1 180 000 € en 2013) d'environ 465 000 € (soit 715 000 € en 2014).

~ Les charges de personnel vont augmenter (6 093 000 € en 2013), notamment concernant le personnel non titulaire du fait de la mise en place du « temps de midi », des rythmes scolaires (estimation ci-dessus à minima) et de la sollicitation du service entretien nettoyage (en binôme avec l'entreprise extérieure).

~ La construction de nouveaux bâtiments entraine également des dépenses de fonctionnement incompressibles, telles que l'entretien des bâtiments et des espaces verts, le nettoyage, la consommation des fluides…

~ Les dotations de l'Etat sont gelées depuis 2011 (DGF, essentiellement, pour 380 000 €) et la Loi de Finances 2014 annonce une baisse de ces dotations.

~ Le budget annexe des Nèves est alimenté par le budget principal depuis 2011, pour un montant total de 4 000 000 €. Au regard des dépenses engagées à ce jour, il n'est pas prévu de versement supplémentaire en 2014.

Pour la section d'investissement, compte tenu des montants engagés pour le complexe sportif (1 000 000 € en 2014), du montant du remboursement en capital des emprunts (760 000 €), et des recettes d'investissement (notamment 170 000 € au titre de la subvention du Conseil Général pour la Maison du Prieur), le « disponible » pour le cahier d'investissement serait d'environ 540 000 €.

Dans l'hypothèse du maintien comparable du budget de fonctionnement, avec des taux de fiscalité constants, et en considérant les montants connus en investissement, on peut envisager la prospective suivante du BP 2014 :

* Recettes de fonctionnement =	12 700 000 €
* Dépenses de fonctionnement =	- 11 600 000 €
* Prélèvement pour investissement =	1 100 000 €
* Recettes d'investissement =	+ 1 200 000 €
* Disponible pour dépenses =	**2 300 000** €

*Dépenses d'investissement :

Remboursement de la dette =	760 000 €
Terrains sportifs =	1 000 000 €
Investissements 2014 =	540 000 €
Total =	**2 300 000** €

Les membres de la commission des finances demandent aux commissions d'examiner les demandes de travaux, de prestation ou d'achat de matériel, afin de tendre vers l'équilibre avec les chiffres annoncés, soit un crédit d'environ 70 000 € par commission. Un tableau pré-rempli a été diffusé aux élus responsables des commissions, afin de travailler sur les dépenses recensées à ce jour.

Il est proposé de ne pas recourir à l'emprunt en 2014, et maintenir les taux de fiscalité.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement seront étudiées finement lors de la commission des finances du 16 avril.

N° 24/2014

Personnel communal

Modification de la grille des emplois communaux

Création d'un poste d'attaché – suppression d'un poste de technicien principal 1ère classe

Le poste vacant suite au départ en retraite de l'agent responsable du service marchés publics correspond au grade de technicien principal 1ère classe.
La candidate retenue par le jury de recrutement pour occuper ce poste, est recrutée sur un grade d'attaché territorial non titulaire.
En conséquence, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet, et de supprimer le poste de technicien principal 1ère classe, avec effet au 1er mai 2014.

Décision approuvée avec 26 voix pour et 1 abstention (Mme Christine ROBIN).

N° 25/2014

Marchés Publics

Réaménagement du complexe sportif Joseph PLAT – Réalisation de vestiaires et aménagement des abords - AVENANT N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le cabinet ROBIN présente l'avenant n°1 à son marché de maîtrise d'œuvre dû à l'augmentation du coût des travaux passant de 2.631.200 € TTC à 3.099.821,02 € TTC

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre de base s'élevait à 165.646,00 € TTC. Par application du taux de rémunération fixé à 6,30 % le nouveau montant de la mission s'élève à 195.288,00 € TTC ce qui représente une augmentation de 17,50 %.

Montant de l'avenant : 24.240 € HT soit 29.088 € TTC

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- L'évolution de la demande est en corrélation avec la progression du niveau de jeu de l'équipe.
- Les spécificités de la zone inondable ont entraîné une adaptation du projet (clôtures à mailles larges, remblaiement interdit ce qui nécessite d'évacuer beaucoup plus de matériaux).
- Le bâtiment doit désormais répondre à la réglementation thermique qui a été renforcée en 2012 pour adapter le bâtiment à la RT 2012 (ventilation double flux, isolant des cloisons du bâtiment devant être plus épais).

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer l'avenant correspondant. Cet avenant étant supérieur à 5 %, il a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 20 mars 2014.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

N° 26/2014

Urbanisme

Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme

Le centre des finances publiques de Grenoble, bénéficiaire du montant des majorations appliquées pour le retard de paiement des taxes d'urbanisme, fait part de la demande d'un administré qui souhaite que les pénalités de retard de 163 € soient remises gracieusement.

L'administré indique ne pas avoir reçu d'avis d'imposition suite à son déménagement.
Le centre des finances est défavorable à la demande motivant son refus sur le fait que les usagers doivent avertir l'administration de tout changement d'adresse.

Le bureau municipal du 27 février 2014 propose au Conseil Municipal de valider l'avis défavorable du Centre des finances.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Intervention de Mr Gérard PERROTIN.